

• Juin 1704 :

AC Barbentane, BB 16, délibération communale du 18 juin 1704.

A Barbentane, les dégâts des inondations de la Durance s'élèvent à 50 000 livres et *"notamment celle qui est arrivée le jour d'hier, dix-septième du courant, qui s'est trouvée sy grande que toute cette place en s'est inondée, passant par dessus tous nos bleds qui estoient prêts à couper"*.

AC Rognonas, BB 3, délibération communale du 29 juin 1704.

A Rognonas, *"la roubine de cette communauté est entièrement comblée par les sables et surversements de la rivière de Durance"*.

• Décembre 1704 :

ADBR, 107 E HH, Correspondance des consuls des Saintes-Maries-de-la-Mer, des 3 et 17 décembre 1704

Mention d'une inondation arrivée la semaine précédente : on prévient les consuls des Saintes-Maries que ceux d'Arles veulent les faire condamner aux dommages et intérêts afin de les obliger à former corps pour l'entretien des chaussées en façade du Rhône, depuis le Baron jusqu'à la mer.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur